

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Communauté Urbaine - Construction de canalisations
d'assainissement et d'ouvrages annexes - Marchés à bons de commande -
Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement Public conclut périodiquement des marchés de type à bons de commande de manière à répondre, dans les meilleures conditions, à la nécessité de faire réaliser, sur l'ensemble de son territoire, divers travaux de faible à moyenne importance et de technicité courante en matière de construction de canalisations d'assainissement, d'ouvrages annexes, de branchements particuliers sur collecteurs neufs et de suppression de rigoles en fonte.

Les marchés actuellement en vigueur arrivent au terme de leur période de validité, il convient donc d'engager une procédure pour la dévolution de nouveaux marchés.

Le recours à des marchés fractionnés à bon de commande (article 71- I du Code des Marchés Publics) se justifie par le fait que le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le marché. Nous citerons en particulier les besoins en desserte d'opérations immobilières, de modifications et d'améliorations d'ouvrages suite à des inondations et à des dysfonctionnements du réseau, de petites extensions pour la desserte des riverains ou en préalable à des opérations de voirie pour lesquelles le délai de réalisation ne peut s'accommoder de la durée des nombreuses consultations spécifiques qu'il s'agirait de réaliser.

La Direction Opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement a donc mis au point un Dossier de Consultation des Entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des marchés de travaux correspondants, sur la base de bordereaux de prix unitaires.

L'analyse des besoins a permis de définir les 6 lots suivants

Lot n°1 : Il concerne :

Les communes d'AMBARES, AMBES, ARTIGUES, BASSENS, BORDEAUX rive droite, BOULIAC, CARBON-BLANC, CENON, FLOIRAC, LORMONT, SAINT-VINCENT-DE-PAUL, SAINT- LOUIS-DE-MONFERRAND.

Lot n°2 : Il concerne :

Les communes de BRUGES, LE BOUSCAT, EYSINES, BLANQUEFORT, PAREMPUYRE, LE TAILLAN MEDOC, SAINT-MEDARD-EN-JALLES, SAINT-AUBIN-DU-MEDOC.

Lot n°3 : Il concerne :

Les communes du HAILLAN, MERIGNAC, PESSAC, Quartier CAUDERAN de la commune de BORDEAUX, La partie de la commune de BORDEAUX en rive gauche de la Garonne, située au nord d'une limite formée par la rue Judaïque, le cours de l'Intendance et le cours du Chapeau Rouge.

Lot n°4 : Il concerne :

Les communes de BEGLES, GRADIGNAN, TALENCE, VILLENAVE D'ORNON ; La partie de la commune de BORDEAUX située en rive gauche de la Garonne, au sud de la limite formée par la rue Judaïque, le Cours de l'Intendance et le cours du Chapeau Rouge.

Lot n°5 : Il concerne pour l'essentiel les travaux de campagnes sectorielles de suppression de rigoles en fonte, de branchements systématiques et de mise en conformité des ouvrages et réseaux existant sur les communes du BOUSCAT, BEGLES, CENON, FLOIRAC, LORMONT, MERIGNAC, PESSAC, TALENCE et de BORDEAUX pour la zone où les eaux sont récupérées de façon unitaire.

Lot n°6 : Il est réservé aux petits travaux sans répartition géographique, pour des travaux de plus faible importance, concernant la pose de canalisations de diamètre inférieur ou égal à 600 mm.

Les marchés seront conclus pour une période de 48 mois à compter de leur date de notification.

Leurs montants sont précisés dans le tableau ci-dessous :

N° de lot	Montant minimum par secteur (en euros H.T.)	Montant maximum par secteur (en euros H.T.)
1	2 000 000	7 500 000
2	2 000 000	7 500 000
3	2 000 000	7 500 000
4	2 000 000	7 500 000
5	500 000	2 000 000
6	800 000	3 000 000
TOTAL	9 300 000	35 000 000

La dépense est prévue au Programme Pluriannuel d'Investissements 2005 / 2009, les travaux seront imputés selon leur nature, dans le cadre des exercices considérés, au titre du Budget Principal – Chapitre 23 – Article 2315 – Fonction 8310 - CRB O200, Programmes PA, PB, et PC ou au titre du Budget Annexe de l'Assainissement – Chapitre 23 – Article 2315 - CRB O200, Programmes UA, UB, UF, et UH.

Cette opération, dont la dépense totale est estimée entre 9 300 000 € HT (soit 11 122 800 € TTC) et 35 000 000 € HT (soit 41 860 000 € TTC) pour ses 48 mois de délai d'exécution, donnera lieu à un appel public à concurrence au niveau européen, conformément aux dispositions de l'article 40-V du Code des Marchés Publics.

La surveillance SPS de ce marché sera réalisée par le biais du marché n°02495 U existant (marché de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la construction de canalisations d'assainissement et d'ouvrages annexes).

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Dossier de Consultation des Entreprises est mis à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent le consulter au Service des Marchés Publics (Hôtel de Communauté 13^{ème} étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises;

- autoriser Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 et 71-I du Code des Marchés Publics ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2004

M. JEAN-PIERRE TURON

